

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les vaincra-t-on ? C'est possible, mais avec beaucoup d'efforts encore. Le canal de Suez a été lui aussi (sans parler du canal de Panama), en butte à l'objection. Maintenant qu'il existe, tout le monde est d'accord pour dire que s'il n'existait pas, il faudrait le créer. — à part les Ethiopiens ! Outre qu'à l'instar du Suez, le tunnel sous la Manche, soit ferroviaire, soit routier, soit ferroviaire et routier, se recommanderait comme entreprise financière.

Reste à savoir, toutefois, si le moment est bien choisi pour une nouvelle campagne en faveur du tunnel, dans l'état d'incertitude où, actuellement, se débat le monde. Le principal argument en faveur d'une solution immédiate serait d'ordre militaire. Certes, le tunnel, eût-il été ouvert en 1914, aurait prouvé son utilité. Le maréchal Foch aurait même dit une fois : « Si le tunnel avait été percé en 1914, il aurait empêché la guerre. » Et une autre fois : « Le tunnel aurait raccourci la guerre de deux ans. » Le maréchal French, lui, a écrit dans ses mémoires : « Si nous avions eu le tunnel, mon devoir, après la bataille de Mons, aurait été d'en protéger l'entrée. » En somme, le tunnel aurait changé la stratégie au cours de la Grande Guerre et la bataille de la Marne n'aurait peut-être pas eu lieu. Son existence modifierait les données acceptées dans tout conflit éventuel. Mais il ne faut pas oublier qu'avec la puissance des nouveaux explosifs et le développement de l'aviation, les entrées française et anglaise de cet ouvrage d'art, qui aurait sans doute joui d'une immunité assez grande en 1914, seraient soumises de nos jours à des bombardements intenses qui en rendraient l'utilisation bien difficile et problématique et qu'il faudrait même admettre que des charges ou des mines, dirigées en plein « channel », sur un tube fragile passant même à 100 mètres ou davantage au-dessous du niveau de la mer, pourraient provoquer des ruptures ou des ébranlements qui aboutiraient à une véritable interception. L'intérêt qu'aurait l'ennemi à vouloir supprimer ce couloir de communication entre la France et l'Angleterre l'inciterait à user de tous les moyens pour le mettre hors d'usage. Et s'il y arrivait, certaines des lignes maritimes anglaises desservant la France ayant été abolies par le tunnel, notre pays ne recevrait que plus difficilement les approvisionnements désirés.

Enfin, nous avons raisonné jusqu'à présent comme si la France et l'Angleterre étaient indissolublement liées. C'est une hypothèse qui fait honneur à nos deux pays. C'est autant dire, une certitude. Mais supposez, par impossible, que France et Angleterre se dressent un jour l'une contre l'autre. S'il y a des Français qui ont oublié la guerre de Cent ans et qui ne craignent d'aucune manière une invasion anglaise, il y a encore quelques Anglais qui rappellent le camp de Boulogne et les vastes préparatifs de Napoléon, deux ans juste avant la visite que lui avait rendue Charles James Fox. Allez !

Le percement du tunnel, pour toutes ces raisons britanniques, n'est donc à envisager que pour le jour où l'opinion publique anglaise, — qui est bon compte par la force des choses, perdu un peu plus de son insularité. Mais je doute que le gouvernement français, sur les pressantes instances de M. Marcel Boucher, auxquelles il faut du reste applaudir parce qu'elle précède de notre intérêt national, puisse se montrer assez persévérant auprès de M. Neville Chamberlain et de son propre gouvernement, c'est-à-dire, en fin de compte, près de l'opinion publique anglaise, pour arriver à un résultat immédiat, lequel, en tout état de cause, se traduirait par des travaux devant durer quatre ou cinq ans.

Après le tremblement de terre au Chili

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Aguirre a ajouté que tous les étrangers qui profiteraient de la situation pour augmenter les prix des denrées seraient expulsés et que les nationaux qui se rendraient coupables du même délit, seraient sévèrement punis. Afin d'éviter la spéculation, le ministre du travail a fixé le prix des denrées alimentaires dans les régions sinistrées et a placé les territoires sous la juridiction militaire.

Deux trains venant d'Argentine, ont apporté des aliments et des médicaments. L'essence manquant à Concepcion, l'ambassade d'Argentine a offert du carburant pour les avions.

Le ministre des Affaires étrangères a, d'autre part, reçu du gouvernement de Costa-Rica, un télégramme annonçant que trois jours de deuil seraient décrétés dans ce pays.

La Colombie célébrera aussi un « jour du Chili ».

La république de Panama enverra deux avions portant du secours.

Le Japon a offert l'envoi d'aliments. Les municipalités de Buenos-Aires et de Mendoza ont voté l'envoi d'un fonds de secours pour les sinistrés.

Un congrès se tient à Paris pour l'égalité des allocations familiales

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Paris, 28 janvier. — A l'issue de l'assemblée générale du « Comité pour l'égalité des allocations familiales » tenu samedi, sous la présidence de M. André Lantier, député, ancien ministre.

Le congrès a voté des résolutions concernant l'égalité des allocations familiales, la retraite des vieux et la codification des lois sociales.

LE CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Paris, 28 janvier. — Les ministres se sont réunis, samedi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. A l'issue du Conseil, le communiqué suivant a été publié :

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé de la situation extérieure. Il a, d'autre part, avec M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, mis le Conseil au courant des dispositions prises par le gouvernement français à la frontière d'Espagne pour concilier les obligations de sécurité de la France avec ses devoirs d'humanité.

Deux décrets sur la réorganisation administrative

M. Paul Reynaud a soumis à la signature du président de la République, sur la proposition du Comité de réorganisation administrative :

1° Un décret réduisant de 200 millions les crédits affectés aux réseaux routiers ;

2° Un décret relatif aux dépenses des collectivités locales.

Le ministre des Finances a indiqué, en outre, au Conseil, les résultats de la politique du gouvernement en matière monétaire, financière et économique.

La célébration du cent cinquantième anniversaire de la Révolution et la participation aux jeux olympiques de 1940

M. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, a fait approuver par le Conseil, le projet de loi sur la célébration du cent cinquantième de la Révolution française et le projet de loi sur la participation de la France aux Jeux olympiques de 1940, à Helsinki. Ces deux projets seront déposés, mardi, sur le bureau de la Chambre.

L'exposé de M. Paul Reynaud

Le Conseil des ministres a été, en fait, consacré en majeure partie à l'exposé de M. Paul Reynaud de la situation financière, monétaire et économique, ainsi que des projets d'économie.

L'exposé de M. Bonnet

Dans son exposé de la situation extérieure, le ministre des Affaires étrangères a mis surtout ses collègues au courant de l'impression produite à l'étranger par son discours de jeudi à la Chambre, ainsi que par celui du président du Conseil. Cette impression a été particulièrement bonne à Londres, à Washington et elle a été favorable à

L'accord de Munich n'a été qu'un incident d'une politique de paix constante et indéfectible

Passant à l'accord de Munich, le Premier ministre a dit :

« De nombreuses critiques ont été formulées contre cet accord et contre l'action que j'entrepris au moyen de contacts personnels, afin d'obtenir une solution pacifique d'un problème qui faillit entraîner le monde dans une catastrophe de première grandeur. »

« Ceux qui formulèrent ont un point commun : Aucun d'entre eux n'a la responsabilité qui m'incombe et aucun n'a la connaissance complète de toutes les circonstances, que possède seulement le gouvernement de Sa Majesté. Pour ma part, en regardant en arrière, je ne vois rien que j'aie à regretter. »

« L'accord de Munich, bien qu'il en ait été l'illustration la plus importante dans le domaine pratique, n'a été qu'un incident d'une politique de paix constante et indéfectible. »

« Je vais plus loin et je dis que le maintien de la paix, en septembre dernier, ne fut rendu possible que par les événements qui précédèrent, par l'échange de lettre entre moi-même et M. Mussolini, au cours de l'été 1937 et par la conclusion de l'accord anglo-italien en février 1938. »

Les peuples veulent vivre en paix...

« Tout récemment, le ministre des Affaires étrangères et moi-même avons fait un voyage à Rome, et cela aussi est critiqué par les gens qui paraissent décidés à faire opposition à toute tentative de réaliser ce qui représente clairement le désir des peuples des deux pays, c'est-à-dire de vivre dans des conditions d'amitié et d'entente réciproques et à régler les divergences, s'il en présente, par la discussion et non par la force. Cela n'est pas seulement vrai pour l'Italie et la Grande-Bretagne, mais aussi pour la France, pour l'Allemagne et, je le crois, pour toute nation dans le monde. »

« Je n'exclus pas la possibilité que ce désir éprouvé par les peuples ne soit pas toujours partagé par leurs gouvernements, et je reconnais que c'est avec les gouvernements et non avec les peuples que nous avons à traiter. Néanmoins, nous devons cultiver l'amitié des peuples. »

« Disons-le bien et nous ne le concevons pas comme des ennemis possibles, mais plutôt comme des êtres humains pareils à nous, avec lesquels nous sommes toujours prêts à parler dans des conditions d'égalité, avec un esprit prêt à comprendre leur point de vue et à satisfaire, dans la mesure où nous le pouvons, leurs aspirations raisonnables, si elles ne sont pas en conflit avec les droits généraux des autres, à la liberté et à la justice. »

Nous devons être prêts à nous défendre

« Nous ne saurions oublier que bien qu'il faille être au moins deux pour faire la paix, il suffit d'un seul pour la faire. »

« Aussi, jusqu'à ce que nous soyons parvenus à conclure des accords précis

Varsovie et à Berlin.

M. Georges Bonnet a remercié, notamment, le président du Conseil du passage de son discours relatif à la valeur de l'armée italienne et aux services rendus par elle pendant la guerre. Les articles d'extrême gauche ironiques parus dans certains journaux français avaient, en effet, au témoignage de observateurs français en Italie, produit un effet des plus regrettables, entraînant un revirement presque complet de l'opinion italienne à l'égard de la France.

Des mesures ont été décidées en ce qui concerne les réfugiés espagnols

Le Conseil a examiné aussi le problème des réfugiés. D'après les dernières informations parvenues de la frontière franco-espagnole, la situation se compliquait de l'heure à l'heure. L'ancien front gouvernemental semble désorganisé de plus en plus. Les routes menant du territoire espagnol à la frontière, sont encombrées de réfugiés annonçant l'arrivée prochaine à la frontière de quantités massives de non combattants.

Un certain nombre de mesures ont été arrêtées et M. G. Bonnet demeurera en contact avec M. Albert Sarraut, pour suivre l'évolution de la situation et prendre toutes décisions pour y faire face.

On croit savoir que des appels ont été adressés au général Franco par le Souverain Pontific et par un certain nombre d'autres personnalités éminentes pour lui demander d'user de clémence et de faire une déclaration qui permettrait à la population civile réfugiée en France de regagner l'Espagne.

Quant aux combattants qui passeraient la frontière française, ils seront désarmés. Ceux qui en expriment le désir pourront regagner le territoire national. En ce qui concerne les autres, une décision sera prise ultérieurement quant à leur sort.

Les collectivités locales ne pourront plus allouer à leurs employés des traitements supérieurs à ceux des fonctionnaires de l'Etat

Les décisions prises en Conseil des ministres concernant les dépenses des collectivités locales ont pour objet de réduire le volume des budgets départementaux et communaux. Il serait, désormais, interdit aux collectivités locales d'allouer à leurs employés des traitements supérieurs à ceux que percevaient les fonctionnaires de l'Etat. Usagers d'emplois analogues ou possédant des titres équivalents.

La presse allemande continue de commenter assez objectivement les discours de MM. Bonnet et Daladier

Berlin, 28 janvier. — La presse allemande continue à accorder une grande attention aux discours de M. Daladier et Bonnet, ainsi qu'au vote unanime de la Chambre française, quant à l'intangibilité de l'Empire français.

Les journaux, dans leurs titres, indiquent la signification de cette manifestation : « Un acte de foi en l'Empire français. »

Un « non » catégorique, écrit la « Frankfurter Zeitung », qui regrette cependant que l'attitude française et l'attitude italienne soient si diamétralement opposées.

« La question, poursuit ce journal, continue à se poser de savoir si la France se trompe ou non sur la signification et sur le contenu de ces deux officiels du gouvernement italien. »

« Il manque dans le discours de M. Bonnet, qui par ailleurs, est bien fait pour ranger en toute éventualité l'opinion française unanime, derrière le gouvernement, une indication sur des possibilités pouvant conduire à une détente ou à une solution des problèmes franco-italiens. S'agit-il seulement de s'assurer une base de départ solide ? Ou le verra bientôt. »

Après avoir félicité M. Daladier de l'hommage qu'il a rendu à la valeur du soldat italien, la « Frankfurter Zeitung » ajoute :

« Ces paroles peuvent contribuer à préparer l'atmosphère qui sera nécessaire pour que des conversations objectives aient quelques chances de succès. L'incontestable volonté de la France de souligner le caractère radical de son opposition agit, à vrai dire, en sens contraire. Un retour à plus d'objectivité serait, pour nous Allemands, bienvenu. »

Une conférence à quatre « Une conférence à quatre à propos de l'Espagne serait aussi inutile qu'offensive pour les Espagnols »

Rome, 28 janvier. — « Les revendications italiennes n'appartiennent pas à la politique des coups de main ; l'Italie refuse, d'autre part, de prendre en considération l'idée d'une conférence à quatre sur l'Espagne » telles sont les idées principales qui jaillissent d'un article dans lequel le « Giornale d'Italia » fait un retour à tout autre événement européen, quel qu'il soit.

« L'idée d'une conférence à quatre est un autre fruit de la confusion des esprits. L'Italie n'entend rien savoir d'une telle conférence, qui est aussi inutile qu'offensive pour les Espagnols. »

Les dirigeants locaux des syndicats cégétistes sont condamnés à de sévères peines de prison par le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 28 janvier. — Le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand a prononcé les condamnations suivantes à l'égard de trente et un manifestants poursuivis à la suite des incidents du 30 novembre, pour violence, outrages et entraves à la liberté du travail : Robert Marchadier, secrétaire du syndicat des produits chimiques, dix-huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour ; Théodore Brivat, secrétaire du syndicat de l'alimentation, un an de prison ; Barbalet, secrétaire du syndicat des garçons de café, et Fiat, secrétaire adjoint de l'Union départementale des syndicats, huit mois de prison ; Périer, secrétaire général de l'Union départementale des syndicats, six mois de prison.

D'autres peines de six mois, quatre mois et trois mois de prison ont été prononcées.

Le reste convaincu qu'il n'existe aucun conflit qui ne puisse être résolu sans recours à la guerre

Mais je ne puis pas croire qu'on songe à un tel défi. Les conséquences d'une guerre pour tous les pays seraient si graves qu'aucun gouvernement, qui prend à cœur les intérêts de son peuple, ne s'y résoudrait à la légère.

« En outre, je reste convaincu qu'il n'existe aucun conflit, si sérieux soit-il, qui ne puisse être résolu sans recours à la guerre, par voie de consultation et de négociation, ainsi qu'il est dit dans la déclaration que M. Hitler et moi-même avons signée à Munich. »

« Continuons à suivre le chemin de la paix et de la conciliation. Mais jusqu'à ce que nous puissions conclure un accord limitant les armements, continuons à rendre notre pays fort. »

« Une conférence à quatre à propos de l'Espagne serait aussi inutile qu'offensive pour les Espagnols »

Rome, 28 janvier. — « Les revendications italiennes n'appartiennent pas à la politique des coups de main ; l'Italie refuse, d'autre part, de prendre en considération l'idée d'une conférence à quatre sur l'Espagne » telles sont les idées principales qui jaillissent d'un article dans lequel le « Giornale d'Italia » fait un retour à tout autre événement européen, quel qu'il soit.

« L'idée d'une conférence à quatre est un autre fruit de la confusion des esprits. L'Italie n'entend rien savoir d'une telle conférence, qui est aussi inutile qu'offensive pour les Espagnols. »

« Ne blessons pas les anciens combattants italiens » demande la section française de la Fédération des combattants interalliés

Paris, 28 janvier. — Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, la section française de la Fédération interalliée des anciens combattants, déclare déplorer profondément les attitudes aussi violentes qu'insensées, en Italie, ont été déclenchées contre la France dans cer-

LA SITUATION INTERNATIONALE

La déclaration de M. Roosevelt au sujet des fournitures d'avions à la France est considérée aux Etats-Unis comme un témoignage de son désir de venir en aide aux démocrates

Washington, 28 janvier. — La déclaration de M. Roosevelt permettant à la France d'acheter de six cents à sept cents avions de guerre des dernières modèles aux Etats-Unis est perçue dans tous les milieux comme un net témoignage de la volonté des Etats-Unis de coopérer avec les démocrates.

M. Roosevelt estime que la coopération au programme de réarmement de la France est le moyen d'éviter des restrictions possibles de la loi de neutralité qui devrait être appliquée à la déclaration de guerre. Pour répondre par avance à la campagne des isolationnistes, l'administration fait ressortir que la France paie comptant, ce qui écarte les restrictions de la loi Johnson visant les Etats qui n'ont pas soldé leurs dettes de guerre.

Un journal qui offensait M. Mussolini est saisi à Tunis

Tunis, 28 janvier. — Le numéro du journal hebdomadaire « Rumeur Publique », mis en vente samedi, et qui offensait le chef du gouvernement italien a été saisi par les autorités.

Le numéro portait la manchette suivante : « Mussolini tyran de l'Islam ». Il contenait une photographie prise en Tripolitaine et représentant trois musulmans pendus.

« Relazione Internazionali » menace la France de l'acier italien

Rome, 28 janvier. — Si Paris veut goûter à l'acier du peuple italien, il n'a qu'à continuer sa politique insensée. C'est en ces termes que la revue « Relazione Internazionali », qui, chaque semaine, présente la politique française comme la perturbatrice de l'Europe et la provocatrice de l'Italie, commente l'avisement donné par la dernière note de l'« Informazione Diplomatica ».

Un député socialiste demande la réunion en comité secret des bureaux des commissions de l'armée, de la marine et de l'aéronautique

Paris, 28 janvier. — M. Emile Jonque, député socialiste de l'Ain, a demandé la réunion en comité secret des bureaux des trois commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique, en vue d'obtenir des renseignements sur la défense nationale.

Les négociations commerciales germano-soviétiques ne concerneront que les affaires courantes

Berlin, 28 janvier. — Le voyage à Moscou du rapporteur des Affaires économiques de l'Est européen au ministère des Affaires étrangères du Reich, n'est pas encore décidé. On souligne, dans les milieux compétents, qu'il ne s'agit en tout cas, que des affaires courantes et qu'aucune négociation nouvelle de quelque envergure n'est envisagée entre le Reich et l'U.R.S.S.

La contribution de 2 % s'applique aux salaires afférents aux heures supplémentaires

Paris, 28 janvier. — Le ministère des Finances communique ce qui suit :

« En vertu de l'article 13 du décret du 11 janvier 1939, la retenue de la contribution nationale de 2 % doit être faite par les employeurs sur tous les paiements effectués à partir du 22 janvier 1939, quelle que soit la période à laquelle s'applique ces paiements. Ils s'entendent que les paiements mensuels faits à la fin de janvier devront être soumis à la retenue pour l'intégralité de leur montant et non pas seulement pour la partie correspondante à la période écoulée depuis le 22 janvier. »

« Par ailleurs, un décret du 24 janvier 1939 a prévu que les retributions perçues par les ouvriers et employés en raison d'heures supplémentaires de travail exécutés, dans certaines conditions, de l'impôt sur les traitements et salaires et de l'impôt général sur le revenu. Mais ce décret ne modifie pas les règles de perception de la contribution nationale de 2 % qui reste applicable aux salaires afférents aux heures supplémentaires. »

L'expert armurier est d'accord avec les médecins légistes pour dire que M. Mamelle n'a pas pu se suicider

Versailles, 28 janvier. — M. Gastinne Renette, expert-armurier, qui avait été désigné par M. Lecharny, Juge d'instruction à Versailles, pour procéder à une expertise afin de déterminer à quelle distance avait été tiré le coup de revolver qui provoqua la mort de l'ancien professeur à l'école de Grignon, M. Mamelle, a déposé, samedi, son rapport.

« Etant donné, dit le rapport que l'on n'a constaté autour de l'orifice d'entrée de la blesure, ni cheveux brûlés, ni fumée, ni grains de poudre incrustés, nous pensons que le coup de feu a dû être tiré à une distance de plus de vingt mètres, et que M. Mamelle n'a pas actionné lui-même son revolver mais a été tué par une personne placée derrière lui. »

M. Gastinne Renette est donc pleinement d'accord avec les médecins légistes pour écarter la thèse du suicide que ne cesse de soutenir la veuve de l'ancien professeur.

Dès qu'il fut en possession de ce rapport, M. Lecharny a rejeté la demande de mise en liberté provisoire formulée par Mme Mamelle. Mais celle-ci, par l'organe de son avocat, M. Vidal Biquet, a interjeté appel de cette décision.

« L'Assemblée permanente des présidents de Chambres d'agriculture et le Comité français des relations agricoles internationales ont voté samedi la démission officielle qu'ils adressent à M. Vidal Biquet, interjeté appel de cette décision. »

« L'Assemblée permanente des présidents de Chambres d'agriculture et le Comité français des relations agricoles internationales ont voté samedi la démission officielle qu'ils adressent à M. Vidal Biquet, interjeté appel de cette décision. »

Le cardinal Verdier est arrivé à Rome

Rome, 28 janvier. — Le cardinal Verdier, archevêque de Paris, qui vient, comme tous les ans, faire sa visite au Souverain Pontific, est arrivé samedi soir à Rome.

M. Maurice Olivier président de la Ligue d'assainissement commercial

Paris, 28 janvier. — La Ligue d'assainissement commercial, qui groupe près de six mille chefs de maisons de commerce, appartenant à plus de sept cents professions différentes, a donné, samedi, son grand déjeuner annuel, sous la présidence de notre concitoyen M. Maurice Olivier, membre du Conseil national économique et président du Comité central de l'organisation professionnelle.

De nombreux industriels et commerçants assistaient à ce déjeuner organisé par MM. Emile et Robert Schreiber, délégués généraux de la Ligue.

« Ne blessons pas les anciens combattants italiens » demande la section française de la Fédération des combattants interalliés

Paris, 28 janvier. — Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, la section française de la Fédération interalliée des anciens combattants, déclare déplorer profondément les attitudes aussi violentes qu'insensées, en Italie, ont été déclenchées contre la France dans cer-

LA FAMILLE FRANÇAISE POUR SAUVER LA FÉDÉRATION FAMILIALE DU NORD DE LA FRANCE

M. Alfred Thiriaux, président de la Fédération familiale du Nord de la France, vient d'adresser au ministre de la Santé publique, la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu charger une commission administrative spéciale de préparer, en application d'un décret du 12 novembre 1938, une révision et une réforme générale des mesures d'encouragement à la natalité, telles qu'elles existent actuellement. Cette commission poursuivra ses travaux en se tenant en contact étroit avec la commission nommée par le ministre des Finances pour préparer l'aménagement dans le cadre d'une politique générale de natalité, des divers impôts. »

« Au nom des 642 sections de notre Fédération et de 350.000 personnes dont elle représente les intérêts familiaux, nous avons l'honneur de soumettre à votre bienveillant examen les observations suivantes, touchant les points qui, de l'opinion générale de nos familles, appellent une solution plus particulièrement urgente. »

« En tout premier lieu, une solution générale du problème des allocations familiales conjointement avec les primes dites « mère au foyer ». Vous savez que les allocations familiales existent actuellement dans ce domaine, la situation déshéritée de l'agriculture par rapport à l'industrie, les salaires élevés des familles nombreuses de travailleurs à domicile, etc. Cette situation ne peut durer sans danger ; elle est de nature à provoquer dans les campagnes que dans les classes moyennes de la ville, un abandon total dans lequel se trouvent les artisans, les négociants petits et moyens, les industriels, les agriculteurs et les travailleurs à domicile, etc. Cette situation ne peut durer sans danger ; elle est de nature à provoquer dans les campagnes que dans les classes moyennes de la ville, un abandon total dans lequel se trouvent les artisans, les négociants petits et moyens, les industriels, les agriculteurs et les travailleurs à domicile, etc. Cette situation ne peut durer sans danger ; elle est de nature à provoquer dans les campagnes que dans les classes moyennes de la ville, un abandon total dans lequel se trouvent les artisans, les négociants petits et moyens, les industriels, les agriculteurs et les travailleurs à domicile, etc. »

Un journal qui offensait M. Mussolini est saisi à Tunis

Tunis, 28 janvier. — Le numéro du journal hebdomadaire « Rumeur Publique », mis en vente samedi, et qui offensait le chef du gouvernement italien a été saisi par les autorités.

Le numéro portait la manchette suivante : « Mussolini tyran de l'Islam ». Il contenait une photographie prise en Tripolitaine et représentant trois musulmans pendus.

« Relazione Internazionali » menace la France de l'acier italien

Rome, 28 janvier. — Si Paris veut goûter à l'acier du peuple italien, il n'a qu'à continuer sa politique insensée. C'est en ces termes que la revue « Relazione Internazionali », qui, chaque semaine, présente la politique française comme la perturbatrice de l'Europe et la provocatrice de l'Italie, commente l'avisement donné par la dernière note de l'« Informazione Diplomatica ».

Un député socialiste demande la réunion en comité secret des bureaux des commissions de l'armée, de la marine et de l'aéronautique

Paris, 28 janvier. — M. Emile Jonque, député socialiste de l'Ain, a demandé la réunion en comité secret des bureaux des trois commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Aéronautique, en vue d'obtenir des renseignements sur la défense nationale.

Les négociations commerciales germano-soviétiques ne concerneront que les affaires courantes

Berlin, 28 janvier. — Le voyage à Moscou du rapporteur des Affaires économiques de l'Est européen au ministère des Affaires étrangères du Reich, n'est pas encore décidé. On souligne, dans les milieux compétents, qu'il ne s'agit en tout cas, que des affaires courantes et qu'aucune négociation nouvelle de quelque envergure n'est envisagée entre le Reich et l'U.R.S.S.

La contribution de 2 % s'applique aux salaires afférents aux heures supplémentaires

Paris, 28 janvier. — Le ministère des Finances communique ce qui suit :

« En vertu de l'article 13 du décret du 11 janvier 1939, la retenue de la contribution nationale de 2 % doit être faite par les employeurs sur tous les paiements effectués à partir du 22 janvier 1939, quelle que soit la période à laquelle s'applique ces paiements. Ils s'entendent que les paiements mensuels faits à la fin de janvier devront être soumis à la retenue pour l'intégralité de leur montant et non pas seulement pour la partie correspondante à la période écoulée depuis le 22 janvier. »

« Par ailleurs, un décret du 24 janvier 1939 a prévu que les retributions perçues par les ouvriers et employés en raison d'heures supplémentaires de travail exécutés, dans certaines conditions, de l'impôt sur les traitements et salaires et de l'impôt général sur le revenu. Mais ce décret ne modifie pas les règles de perception de la contribution nationale de 2 % qui reste applicable aux salaires afférents aux heures supplémentaires. »

L'expert armurier est d'accord avec les médecins légistes pour dire que M. Mamelle n'a pas pu se suicider

Versailles, 28 janvier. — M. Gastinne Renette, expert-armurier, qui avait été désigné par M. Lecharny, Juge d'instruction à Versailles, pour procéder à une expertise afin de déterminer à quelle distance avait été tiré le coup de revolver qui provoqua la mort de l'ancien professeur à l'école de Grignon, M. Mamelle, a déposé, samedi, son rapport.

« Etant donné, dit le rapport que l'on n'a constaté autour de l'orifice d'entrée de la blesure, ni cheveux brûlés, ni fumée, ni grains de poudre incrustés, nous pensons que le coup de feu a dû être tiré à une distance de plus de vingt mètres, et que M. Mamelle n'a pas actionné lui-même son revolver mais a été tué par une personne placée derrière lui. »

M. Gastinne Renette est donc pleinement d'accord avec les médecins légistes pour écarter la thèse du suicide que ne cesse de soutenir la veuve de l'ancien professeur.

« L'Assemblée permanente des présidents de Chambres d'agriculture et le Comité français des relations agricoles internationales ont voté samedi la démission officielle qu'ils adressent à M. Vidal Biquet, interjeté appel de cette décision. »

« L'Assemblée permanente des présidents de Chambres d'agriculture et le Comité français des relations agricoles internationales ont voté samedi la démission officielle qu'ils adressent à M. Vidal Biquet, interjeté appel de cette décision. »

Le cardinal Verdier est arrivé à Rome

Rome, 28 janvier. — Le cardinal Verdier, archevêque de Paris, qui vient, comme tous les ans, faire sa visite au Souverain Pontific, est arrivé samedi soir à Rome.

M. Maurice Olivier président de la Ligue d'assainissement commercial

Paris, 28 janvier. — La Ligue d'assainissement commercial, qui groupe près de six mille chefs de maisons de commerce, appartenant à plus de sept cents professions différentes, a donné, samedi, son grand déjeuner annuel, sous la présidence de notre concitoyen M. Maurice Olivier, membre du Conseil national économique et président du Comité central de l'organisation professionnelle.

De nombreux industriels et commerçants assistaient à ce déjeuner organisé par MM. Emile et Robert Schreiber, délégués généraux de la Ligue.

« Ne blessons pas les anciens combattants italiens » demande la section française de la Fédération des combattants interalliés

Paris, 28 janvier. — Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, la section française de la Fédération interalliée des anciens combattants, déclare déplorer profondément les attitudes aussi violentes qu'insensées, en Italie, ont été déclenchées contre la France dans cer-

DERNIÈRE HEURE

« L'Osservatore Romano » commente la prise de Barcelone

Cité du Vatican, 28 janvier. — « L'Osservatore Romano » salue avec joie l'occupation de Barcelone, par les Nationalistes et souligne que cet événement met fin aux épreuves vaines et cruelles que la malheureuse population avait dû subir depuis le début de la guerre civile. »

« Il évoque les horreurs d'une extermination sans exemple dans l'histoire chrétienne. Il retrace l'histoire des journées sanglantes de juillet 1938 et s'étend, en particulier, sur les violences subies par l'Eglise et le clergé. »

« L'organe du Vatican déclare qu'en dépit de ce régime de terreur », la vie religieuse se poursuit en cachette, mais l'œuvre de destruction avait été telle que la messe était célébrée sans ornements sacrés, ni missel, avec des simples verres pour calice. »

« Quant on connaîtra l'histoire de cette période malheureuse, dit l'Osservatore Romano », de nombreux épisodes seront dignes de figurer à côté de ceux des premières catacombes. »

Vers un accord de tous les pays européens producteurs de charbon

Londres, 28 janvier. — Les représentants anglais et allemands du commerce de charbon ont, au cours de leurs réunions, qui viennent de se tenir à Londres, réglé toutes les questions sur lesquelles ils avaient des vues divergentes. On se propose maintenant de reprendre les négociations entre tous les pays européens producteurs de charbon en vue d'arriver à un accord international.

Un voyageur de commerce au service d'une maison lilloise était disparu depuis le 7 décembre

Amiens, 28 janvier. — Le 7 décembre dernier, M. Raymond Frappart, 40 ans, voyageur de commerce au service d'une maison lilloise, domicilié à Paris, rue Alphonse-Berthoin, près de la gare du Nord, à Paris, le train de 19 h 29 pour Lille, Or, depuis cette date, il avait disparu.

Les recherches n'ayant donné aucun résultat, la famille s'est adressée à un sourcier de Rennes qui a déclaré que le cadavre du voyageur de commerce devait se trouver près de la voie ferrée Paris-Lille, aux abords de Longueval.

Des cantonniers ont, en effet, retrouvé le cadavre du voyageur de commerce dans la voie ferrée, le cadavre en état de décomposition complète, de M. Frappart, dissimulé dans un tailleur de crinoline. On a retrouvé sur le mort un porte-monnaie et un portefeuille contenant de l'argent.

A 30 mètres de l'endroit où a été découvert le cadavre, on a retrouvé le charbon de M. Frappart, un fer à cheval qui perfore en deux endroits, paraît avoir été traversé par deux balles de revolver. La position du cadavre donne à penser qu'il n'est pas tombé du train, mais qu'il en a été jeté. L'hypothèse du crime est donc pas exclue. Le parquet d'Amiens qui s'est rendu sur les lieux, penche cependant pour l'hypothèse de l'accident ou du suicide.

Un ancien combattant allemand restitue, avant de mourir, le drapeau d'une fanfare de Malines

Malines, 28 janvier. — L'ambassadeur d'Allemagne a fait remettre à la ville de Malines, le drapeau de la fanfare « Saint-Jean Berchemans », qui avait été volé par un soldat allemand en 1914.

Saint de reprendre sur son lit de mort l'ancien combattant émit le vœu que le drapeau soit restitué à Malines, où, dorénavant, il figurera, de nouveau, en tête de la fanfare.

Des négociations franco-belges concernant la main-d'œuvre vont s'ouvrir à Bruxelles